

Livret de mentorat

Année 2025-2026

Semestre d'automne 2025



Décompte des sessions de mentoring,
1^{er} semestre d'automne 2025

Livret n°	Mentoré		Mentor
Session choisie : Lundi : 15.15-16.00	Nom		Nom
	Prénom :		Prénom :
	Tél :		Tél :
Mois		Semaine	Sessions avec mentor habituel
Septembre	1	Semaine du 1 au 5	
	2	Semaine du 8 au 12	
	3	Semaine du 15 au 19	
		Semaine du 22 au 26 (JEÛNE FEDERAL)	
Octobre	4	Semaine du 29 au 3	
	5	Semaine du 6 au 10	
		VACANCES D'AUTOMNE (du 11 au 26)	
		VACANCES D'AUTOMNE	
	6	Semaine du 27 au 31	
Novembre	7	Semaine du 3 au 7	
	8	Semaine du 10 au 14	
	9	Semaine du 17 au 21	
	10	Semaine du 24 au 28	
Décembre	11	Semaine du 1 au 5	
	12	Semaine du 8 au 12	
		VACANCES D'HIVER (du 20.12 au 4.1.2026)	
		VACANCES D'HIVER	
	Total des sessions		

Le principe

Un-e élève mentor-e transmet son savoir et son soutien en partageant son expérience à élève mentoré-e. Les mentor-e-s sont des élèves de 10VP ou de 11VP (parfois 11 VG) recrutés et sélectionnés, prêts à stimuler, soutenir, accompagner et partager leurs compétences. Le mentoring est destiné à des élèves qui présentent des problèmes d'organisation, des difficultés à préparer leurs tests, qui ont besoin de répéter de nouveaux apprentissages, d'une reformulation et d'un accompagnement, afin de maintenir leur motivation et d'améliorer leurs compétences.

L'horaire

La séance proposée pour l'année scolaire 2025-2026 est :
- **lundi: 15.15-16.00**

Inscription et abonnement

L'inscription et l'abonnement pour le mentoring sont traités sur la base d'un semestre scolaire, à reconduire à l'aide du livret de mentorat disponible auprès du secrétariat.

Absences et exceptions ponctuelles

Les absences (maladie, accident) et exceptions ponctuelles (camp, sortie, visite, etc) doivent être annoncées au plus tard avant 8h00 le jour même, en prenant contact avec le mentor et le responsable du mentoring. Les noms de ces personnes et leurs numéros de téléphone seront transmis à votre enfant lors de la 1ère séance (présents dans le livret de mentorat). Les séances non excusées, dans ce délai, ne pourront plus être annulées et seront comptabilisées. En cas d'absence du mentor, les séances seront remplacées d'un commun accord entre mentor et mentoré à une date ultérieure.

Tarifs

L'inscription au mentoring coûte CHF 10.- par séance. Le paiement des sessions s'effectue **au début du semestre** au protat des séances à effectuer durant le semestre. La somme est à verser sur le compte ci-dessous **en précisant le nom de l'élève mentoré**.

ASICOPE Cossonay, compte K 5436.38.17

N°IBAN pour utilisation électronique : CH52 0076 7000 K543 6381 7

Organisation

L'élève se présente auprès du mentor. Si l'élève inscrit ne se présente pas, le superviseur s'informe de la raison de son absence et informe si nécessaire les parents du mentoré. L'élève est tenu d'avoir un comportement adéquat. Il doit impérativement avoir ses affaires scolaires et se mettre au travail de manière autonome.

Contacts

Pour les questions pratiques	Pour les questions financières
Monsieur Sven Ray 076 406 79 44 sven.ray@edu-vd.ch	Madame Nicole Nanchen 021 557 89 00 nicole.nanchen@vd.ch

Contrôle des sessions

En fin de semestre, un contrôle des absences est effectué avec le visa des principaux responsables:

Visa des contrôles des présences en fin de semestre			
Décompte final des sessions de mentoring			
Mentor		mentoré	
Signature de l'élève	Signature du représentant légal	Signature de l'élève	Signature du représentant légal